

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE :

Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)

Session complémentaire 2018

INSCRIPTIONS : du 22 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus.

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION à l'examen du CAPA-SH seront à télécharger sur le site internet de l'académie de BESANCON et à renvoyer à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département d'exercice.

DEPOT DU MEMOIRE PROFESSIONNEL DU CAPA-SH :

Le mémoire devra être adressé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département d'exercice en 4 exemplaires au plus tard **le 20 décembre 2017** délai de rigueur.

DEBUT DES EPREUVES: à partir du 10 janvier 2018

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CAPA-SH :

Peuvent être candidats les instituteurs, les professeurs des écoles titulaires ainsi que les maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

ATTENTION : Pour cette ultime session ne peuvent s'inscrire que les candidats ayant présenté les épreuves du CAPA-SH à la session 2017 et n'ayant pas été admis. Les autres candidats d'un corps d'enseignement du 1^{er} degré peuvent se présenter au CAPPEI.

Les épreuves de l'examen se déroulent dans une école, un établissement ou un service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie.

Cet établissement est celui dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par l'inspecteur d'académie.

REFERENCES : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 – Arrêté du 5 janvier 2004 publié au J.O. du 7 janvier 2004.